



ASSOCIATIONS CYCLISTES CANTONALES ROMANDES - CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

## ATTESTATION POUR PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROMANDS

Le Directeur sportif du Team : \_\_\_\_\_  
autorise le coureur suivant à participer aux Championnats Romands selon les conditions  
du règlement et renonce à le faire courir un autre Championnat avec son team.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Licencié à (Nom du Club): \_\_\_\_\_

Code UCI : \_\_\_\_\_ Licence N° \_\_\_\_\_

Timbre du Team ou groupe sportif :

Date et signature de son Directeur sportif : \_\_\_\_\_

Le Président du Vélo-Club : \_\_\_\_\_ atteste que ce coureur  
est toujours membre de son club , il inscrit et paie la course de ce dernier.

Timbre et signature

du président du Vélo-Club : \_\_\_\_\_

Le coureur cité ci-dessus atteste renoncer à participer à d'autres championnats cantonaux  
et régionaux avec son team et accepte de courir sous les couleurs de son club romand  
qui prend en charge la finance d'inscription de cette course.

Signature du coureur : \_\_\_\_\_

Cette attestation est à faire parvenir à l'organisateur des Championnats Romands avec  
l'inscription et doit être présentée lors de la remise des dossards, faute de quoi l'inscription  
sera annulée. Le règlement du club organisateur fait foi.